



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'économie DFE
Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie OFFT
Formation professionnelle

Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle (PEC MP)

Concept du projet

Juillet 2010



Contenu

1	Le plan d'études cadre pour la maturité professionnelle	3
2	Un contexte pluridimensionnel	4
3	Qui fait quoi dans le projet ?	5
4	Le processus d'élaboration	8
5	La société econcept SA	10



1 Le plan d'études cadre pour la maturité professionnelle

Le plan d'études cadre pour la maturité professionnelle (PEC MP) est un document d'application de l'ordonnance du 24 juin 2009 sur la maturité professionnelle fédérale (OMPr). L'OMPr ainsi que le mandat approuvé le 10 juin 2009 par l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie (OFFT) et la Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique (CDIP) en vue de la mise en œuvre de l'OMPr définissent trois objectifs fondamentaux :

- La maturité professionnelle vise à préparer les personnes qui suivent ou ont suivi une formation professionnelle initiale à entamer des études dans une haute école spécialisée (HES) et à assumer des tâches exigeantes dans l'économie et la société en leur permettant d'acquérir l'ouverture d'esprit et la maturité personnelle requises.
- L'enseignement menant à la maturité professionnelle vise à favoriser le développement de structures du savoir systématiques en se basant sur les compétences axées sur la profession et sur l'expérience professionnelle des personnes en formation.
- L'enseignement menant à la maturité professionnelle vise également à encourager l'apprentissage autonome et durable, le développement global de l'individu et le travail interdisciplinaire des personnes en formation.

Le but du PEC MP est d'assurer la réalisation de ces objectifs par les cantons et leurs écoles professionnelles. Il remplacera les quatre plans d'études cadres axés sur les orientations et définira les points mentionnés à l'art. 12, al. 2, let. a à b, OMP. Il doit suivre la même ligne que la nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle en matière d'attrait de la formation professionnelle, de possibilités de développement, de souplesse et de perméabilité de la formation, tout en accordant une place plus grande aux trois axes suivants :

- les mathématiques et les sciences ;
- la compatibilité internationale,
- l'apprentissage tout au long de la vie.

De plus, selon le mandat de l'OFFT et de la CDIP, la maturité professionnelle ne comportera pas plus de cinq à six orientations.

2 Un contexte pluridimensionnel

L'élaboration du PEC MP s'inscrit dans un contexte pluridimensionnel complexe qui oblige à tenir compte des éléments suivants : bases légales en vigueur à l'échelle nationale, systèmes de référence au niveau européen, décisions spécifiques concernant le PEC MP qui ont été prises en amont et exigences des différents acteurs et groupes d'intérêt. Le nouveau PEC MP doit par ailleurs répondre à des contraintes pédagogiques.

Le PEC MP servira de base aux plans d'études qui seront ensuite élaborés par les écoles et permettra de définir les compétences que doit posséder toute personne désirant étudier dans une HES. Il a en outre pour but de préciser le positionnement de la maturité professionnelle fédérale par rapport aux autres pays. Les différentes dimensions du PEC MP peuvent être représentées de la manière suivante.

Un contexte pluridimensionnel

Un ensemble de bases, notamment :	Les décisions relatives au PEC MP prises en amont, notamment:	Les exigences des groupes d'intérêt, notamment:
Bases légales Structure de branches des orientations actuelles de la MP Eurobac Cadre européen de référence pour les langues	Nombre d'orientations Structure de base du PEC MP	Exigences de la Confédération Exigences des cantons Exigences des HES Exigences du monde du travail Exigences des EP



Processus d'élaboration du PEC MP avec accompagnement pédagogique



Plan d'études cadre pour la maturité professionnelle (PEC MP)

structure centrale, orientations



Mise en place du PEC MP par les cantons et les écoles professionnelles

Figure 1 : Le processus d'élaboration du PEC MP intègre des directives et des exigences (HES = hautes écoles spécialisées, EP = écoles professionnelles proposant des filières menant à la maturité professionnelle).

3 Qui fait quoi dans le projet ?

L'OFFT et la CDIP s'occupent tous les deux de la mise en œuvre de l'OMPr. Ils ont constitué un organe de pilotage qui a confié à l'OFFT la direction stratégique du projet visant l'élaboration du PEC MP. L'OFFT est également chargé d'édicter le PEC MP. Reste que les travaux d'élaboration doivent se faire en étroite collaboration avec les principaux acteurs (voir art. 12 OMP). D'où la nomination par l'OFFT et la CDIP d'un certain nombre de représentants des partenaires de la formation professionnelle et des HES afin de constituer un groupe de pilotage. Ce groupe conseille l'OFFT et la direction du projet sur les aspects stratégiques, et prend position par rapport aux résultats des différentes étapes du projet. Il est prévu de constituer des groupes de travail spéciaux pour l'élaboration des plans d'études cadres par branche et le traitement des questions transversales. Le processus d'élaboration du PEC MP sera par ailleurs suivi par un expert en pédagogie. La direction opérationnelle du projet a été confiée à la société econcept AG. Cette répartition des responsabilités est matérialisée dans le schéma ci-après.

Organisation du projet visant l'élaboration du PEC MP

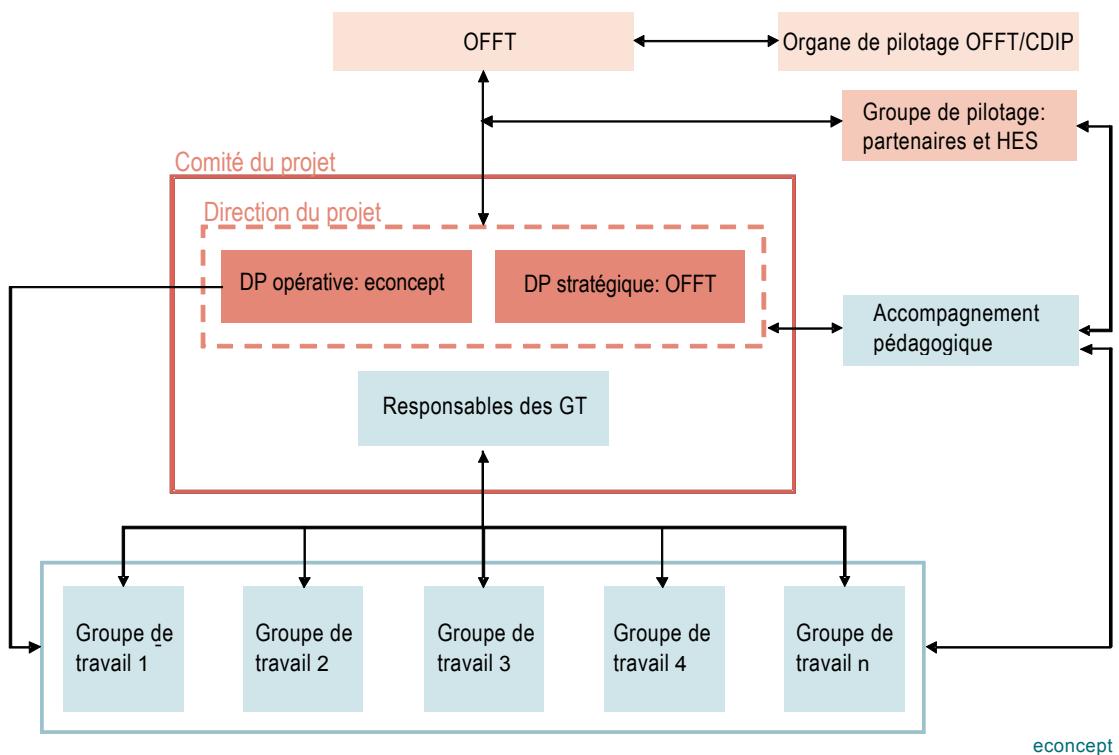


Figure 2 : Organisation du projet visant l'élaboration du PEC MP
(GT = groupes de travail, HES = hautes écoles spécialisées, DP = direction du projet)



Les responsabilités des différents organes au sein du projet se déclinent comme suit :

- *Organe de pilotage* : l'organe de pilotage est la courroie de transmission entre l'OFFT et la CDIP. Il est chargé de mettre en œuvre l'OMPr. L'OFFT et la CDIP ont décidé de déléguer la responsabilité de l'élaboration du PEC MP à l'OFFT, qui est par ailleurs chargé d'informer l'organe de pilotage de l'avancement du projet.
- *Groupe de pilotage* : le groupe de pilotage PEC MP regroupe les partenaires de la formation professionnelle et les HES. Il conseille l'OFFT et la direction du projet sur les aspects stratégiques. Il se prononce sur les propositions concernant la procédure à suivre, les différentes étapes du projet, les points importants à traiter et les résultats du projet, permettant à chaque fois de passer à la phase suivante. Il appartient également aux membres du groupe de pilotage d'informer les institutions et les organisations qu'ils représentent des principales étapes du processus d'élaboration.
- *Direction du projet* : l'OFFT, qui est chargé d'élaborer le PEC MP, et econcept AG, à qui revient la direction opérationnelle et externe, assument la direction du projet. econcept a pour mission de diriger le processus d'élaboration selon le plan d'action qui a été fixé.
- *Comité du projet* : les responsables des groupes de travail et la direction du projet constituent un comité du projet. Ils coordonnent leurs travaux et préparent les discussions du groupe de pilotage.
- *Groupes de travail* : les groupes de travail définissent, pour chaque branche, les objectifs et les contenus qui doivent figurer dans le PEC MP. De plus, ils sont plus particulièrement chargés de traiter certaines questions transversales (directives pour la maturité professionnelle multilingue et pour le travail interdisciplinaire). Chaque groupe de travail se voit confier un mandat pour lequel sont définis les missions à remplir et les résultats à atteindre. Pour le volet opérationnel, les groupes de travail bénéficient du soutien de econcept. Le comité du projet et la direction du projet centralisent les résultats des travaux de ces groupes.
- *Accompagnement pédagogique* : l'accompagnement pédagogique est rattaché à la direction du projet et soutient cette dernière pendant toute la durée du processus d'élaboration. Il peut également être amené à soutenir les groupes de travail ou le groupe de pilotage. Le mandat pour l'accompagnement pédagogique est attribué par l'OFFT. L'accompagnement pédagogique a pour but de garantir que le PEC MP obéit aux trois exigences suivantes :
 - prise en compte des derniers développements en matière de pédagogie ;
 - unité de structure pour toutes les branches ;
 - présentation claire des contenus et du niveau d'exigences en vue de l'application du PEC MP dans les plans d'études des écoles.

Cette organisation permet d'inscrire dans la durée l'élaboration du PEC MP.



Le mandat de direction opérationnelle du projet qui a été confié à la société econcept s'articule principalement autour de quatre missions.

- *Planification du projet* : econcept définit une planification du projet efficace et veille à la réalisation des étapes qui ont été fixées.
- *Bases de décision* : econcept répond du niveau de qualité des bases de décision qui sont préparées en vue de l'élaboration du PEC MP et s'assure que les personnes participant au projet reçoivent ces bases en temps voulu.
- *Organisation des séances* : econcept prépare les séances entre les partenaires du projet, les anime, le cas échéant, et se charge des travaux consécutifs. Elle s'assure que les invitations sont envoyées à temps, que les salles de séance sont aménagées selon les besoins et que les procès-verbaux sont établis dans les meilleurs délais.
- *Communication* : econcept prépare, d'un point de vue conceptuel et opérationnel, les supports de communication à l'intention des différents groupes d'intérêt associés au projet. L'information et la communication internes au projet sont également de son ressort. L'OFFT s'occupe, pour sa part, de la communication externe.

L'interface entre la direction stratégique du projet et la direction opérationnelle peut se résumer de la manière suivante.

Direction politique et stratégique du projet : La responsabilité politique et stratégique du projet PEC MP et les décisions qui en découlent en matière de politique de la formation relèvent de la Confédération, représentée par l'OFFT.

Direction opérationnelle du projet : La société econcept assume la responsabilité opérationnelle du processus d'élaboration du PEC MP. Elle met en place une gestion appropriée de l'ensemble du projet et veille également à ce que les participants au projet, en respectant le calendrier, réussissent à se mettre d'accord sur un PEC MP qui soit fiable et durable.



4 Le processus d'élaboration

La procédure qui a été proposée divise le processus d'élaboration du PEC MP en sept phases. Cela dit, tous les acteurs concernés savent que le processus développera sa propre dynamique. La direction du projet devra donc faire preuve de souplesse et adapter, le cas échéant, le processus d'élaboration de manière à pouvoir intégrer les nouveaux besoins au projet.

Phases du projet

- 1 Préparation** : préparation du processus d'élaboration, des documents de base et des outils de gestion ; intégration des acteurs.
- 2 Débat d'introduction** : accord sur une approche commune par rapport aux conditions générales du nouveau PEC MP et aux exigences des groupes d'intérêt ; définition des questions spécifiques qui seront traitées par les groupes de travail.
- 3 Groupes de travail** : traitement des questions touchant aux branches et de certains aspects transversaux ; rédaction des parties de rapports sur ces points.
- 4 Première lecture du PEC MP** : intégration des résultats des groupes de travail au projet PEC MP, discussion et identification des questions à traiter ; rédaction du rapport intermédiaire à l'intention de l'OFFT.
- 5 Deuxième lecture du PEC MP** : mise au net du projet PEC MP en vue de la consultation, préparation de la procédure, activités de relations publiques comprises.
- 6 Procédure de consultation** : la procédure de consultation se déroulera sur deux trimestres.
- 7 Résultats de la procédure de consultation** : examen des résultats de la procédure de consultation ; discussion sur la suite du processus.
- 8 Approbation du PEC MP** : approbation du PEC MP à l'intention de l'OFFT.

Tableau 1 : Les phases du processus d'élaboration du PEC MP

La planification de ces sept étapes permet de garantir l'élaboration du PEC MP dans les délais fixés par l'OFFT et la CDIP.



Etapes de travail	2010			2011				2012		
	2 ^e tri-mestre	3 ^e tri-mestre	4 ^e tri-mestre	1 ^{er} tri-mestre	2 ^e tri-mestre	3 ^e tri-mestre	4 ^e tri-mestre	1 ^{er} tri-mestre	2 ^e tri-mestre	3 ^e tri-mestre
1 Préparation										
2 Débat d'introduction										
3 Groupes de travail										
4 Première lecture du PEC MP										
5 Deuxième lecture du PEC MP										
6 Procédure de consultation										
7 Résultats de la procédure de consultation										
8 Finalisation du PEC MP										

Tableau 2: Planification des travaux (légende : rapport)

5 La société econcept SA

econcept est une entreprise de recherche et de conseil avec 18 employé/e/s. Nous mettons nos compétences et notre savoir-faire au service de la recherche, de l'élaboration de stratégies et de concepts, et nous menons des évaluations. Nous accompagnons des projets de leur conception à leur réalisation. Nos clients sont surtout des institutions publiques. Notre équipe connaît les défis du management de projets complexes – notamment dans le cadre de la gestion publique. En outre l'équipe de projet a d'excellentes compétences dans le domaine de la politique d'enseignement au niveau national et international.

Personen	Funktionen im Projektteam
Barbara Haering, Dr. sc. nat.; Dr. h. c. rer. pol.	chargée du projet
Ladina Rageth, lic. phil., sociologue	collaboratrice scientifique
Dora Fitzli, Dr. sc. nat.	collaboratrice scientifique
Kathrin Raymann, lic. phil., politologue	assistante de projet

Tableau 3: L'équipe du projet econcept pour la gestion de projet PEC MP

Dr. Dr. h. c. Barbara Haering dispose d'expériences approfondies de gestion de projets. Elle soutient des procès stratégiques et évalue des programmes et des institutions politiques. Barbara Haering a déjà géré nombreux projets pour l'OFFT. Elle est déléguée du conseil d'administration et membre de la direction de econcept.

Ladina Rageth a accompli des études en sociologie d'enseignement et déjà travaillé sur plusieurs projets concernant la politique d'enseignement. Actuellement Ladina Rageth évalue le soutien à la recherche par la fondation Robert-Bosch en Allemagne ainsi que l'Euroscience Open Forum (ESOF2008).

Dr. Dora Fitzli s'engage depuis de longues années comme collaboratrice scientifique et conseillère dans le domaine de l'enseignement supérieure et de la recherche. Elle était engagée au Secrétariat d'Etat à l'éducation et à la recherche. Elle y était coordinatrice du domaine des EPF et collaboratrice personnelle du secrétaire d'Etat. Elle a aussi travaillé comme conseillère économique et technologique à l'Ambassade de Suisse à Washington DC.

Kathrin Raymann a terminé ses études en sciences politiques à l'Université de Zurich et écrit actuellement sa dissertation. En outre elle soutient econcept comme assistante de projet.

A Zurich econcept peut mettre à disposition des équipements de bureaux ainsi que des salles de conférences.